

- Faculté des lettres et sciences humaines
- [www.unine.ch/lettres](http://www.unine.ch/lettres)

## Aménagement du territoire (2GG1016)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en biologie et ethnologie</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3
<b>Pilier principal B A - géographie</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3
<b>Pilier secondaire B A - géographie</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante

Jean Ruegg

### Contenu

Le cours est construit en deux parties.

La première fournit essentiellement une introduction théorique construite à partir des couples utilisation-affectation du sol, territoire-aménagement du territoire et droit privé-droit public. Elle s'inscrit dans une posture issue de la géographie du droit (legal geography) et défend une approche relationnelle entre le territoire, une politique publique, un corpus juridique et différents acteurs. Elle permet de mettre en évidence les enjeux de l'aménagement du territoire dans sa matérialité, ses acteurs, leurs intérêts, leurs ressources et leurs stratégies. Elle vise à identifier les marges de manœuvre que l'acteur public peut mobiliser pour mettre en œuvre cette politique publique.

La seconde partie détaille les instruments principaux du dispositif mis sur pied en Suisse (plans sectoriels de la Confédération, plans directeurs des cantons et plans d'aménagement local des communes).

D'une manière générale, cet enseignement tire parti des débats actuels sur l'aménagement du territoire (révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et incidences sur les pratiques des cantons et des communes, par exemple).

### Forme de l'évaluation

Cet enseignement fait l'objet d'un examen oral qui est organisé durant la session d'examens régulière (première tentative en juin ou août/septembre, seconde tentative en août/septembre ou janvier/février sur le même mode). L'examen consiste en un oral de 15 minutes (et 15 minutes de préparation). La matière examinée est directement liée au contenu du cours.

Rattrapage : examen oral de 15 minutes.

### Documentation

Bridel, L. 2002-1999-1996. Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande. Genève Georg (3 volumes).

Da Cunha A., et J. Ruegg. (eds). 2003. Aménagement du territoire et développement durable. Lausanne : PPUR. Forester, J. 1989. Planning in the Face of Power. Berkeley, CA: University of California Press.

Healey, P. 1997. Collaborative Planning : Shaping Places in Fragmented Societies. London : MacMillan Press.

Kurath M., Marskamp M., Paulos J., and Ruegg J. (eds). 2017. Relational Planning : Tracing Artefacts, Agency and Practices. Cham : Palgrave Macmillan.

Matthey M., et. M. Schuler. 2017. Aménager le territoire: la gestion d'un bien commun. Lausanne: PPUR, coll. "Le Savoir Suisse", n° 123.

Roweis, S. 1983. Urban planning as professional mediation of territorial politics. Environment and Planning D vol 1: 139-162.

Ruegg, J. 2000. Zonage et propriété foncière. Paris : ADEF.

Tira, M., E. van der Krabben, and B. Zanon. 2011. Land management for urban dynamics. Santarcangelo: Maggioli Editore.

Site web de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) : [www.are.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr)

### Forme de l'enseignement

Cours

- Faculté des lettres et sciences humaines
- [www.unine.ch/lettres](http://www.unine.ch/lettres)

**Aménagement du territoire (2GG1016)**